

FORMATION EN LIGNE

18 & 25 septembre
14h-16h30
2 X 2h30

Site Patrimonial Remarquable aujourd'hui : création, modification, révision, extension

Intervenants

Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine

Pascal Planchet, Professeur de droit public à l'Université de Lyon II

Objectifs

Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et répondre aux questions concrètes des collectivités.

Programme

- Introduction et contextualisation : origines, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des Monuments Historiques / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

FORMATION EN LIGNE

2 & 16 octobre
14h-16h30
2 X 2h30

Les droits de l'urbanisme et du patrimoine au service du projet de développement urbain

Intervenants

Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine

Arnaud De Lajartre, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

Objectifs

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

Programme

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

FORMATION EN PRÉSENTIEL

9 & 10 octobre
de 9h à 16h30

Le traitement de l'habitat indigne ou dégradé dans les quartiers anciens : novations apportées par la loi du 9 avril 2024

Intervenante

Nancy Bouché, Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

Objectifs :

Cette formation s'attachera à présenter les novations apportées sur les outils d'intervention intéressant directement le traitement de l'habitat indigne ou dégradé.

Programme

- Les opérations de restauration immobilière : champ d'application
- Les polices de l'insalubrité et de l'insécurité
- Permis de louer et de diviser
- L'expropriation des immeubles insalubres ou dangereux

Lieu : Siège de la CAPEB (Salle 001, au rez-de chaussée)
2 rue Béranger, Paris

FORMATION EN LIGNE

7 & 14 novembre
14h-16h30
2 X 2h30

Règlement local de publicité

Intervenant

Philippe Zavoli, Professeur de droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Objectifs

Se familiariser avec la réglementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable

Programme

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires

FORMATION EN LIGNE

20 & 27 novembre
14h-16h30
2 X 2h30

Fiscalité et Patrimoine

Intervenants

Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine

Jean-Michel Pitoun, Marchand de biens, spécialisé opérations Malraux/ Déficit foncier, administrateur d'immeubles

Objectifs

Présenter quelques modes d'incitation fiscale pour la restauration du patrimoine habité ou non

Programme

- Les outils de droit commun (TVA, revenus et déficits fonciers, Pinel...)
- Les outils sortant du droit commun (Malraux, MH, Fondation du patrimoine, Dernormandie...)

Tarifs des formations

EN LIGNE

2 X 2h30

EN PRÉSENTIEL

1 jour

2 jours

Pour les villes adhérentes de moins de 7500 habitants
Petites villes de demain / Ministère de la Culture

100 €

150 €

250 €

Pour les villes adhérentes de plus de 7500 habitants

200 €

300 €

450 €

Pour les non-adhérents

350 €

500 €

650 €

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr

Nos formations peuvent être organisées en intra et **personnalisées à la demande**

Merci de nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06

Pour toute demande particulière, veuillez nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06



Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et/ou labellisées « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».



Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi
N° de déclaration d'activité : 7264037264
Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux
Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.
Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session & auto-évaluation en fin de session.
Formation accessible aux personnes en situation de handicap